



RÈGLEMENT

DE LA COURSE

D'ORIENTATION

GENERALITES

L'événement Volvic Volcanic Expérience (VVX) qui se déroulera les 13, 14, 15 et 16 mai 2026 est organisé par l'association Volvic Volcanic, dont le siège est situé 5 Rue des Sources – Le Goulet, 63530 Volvic. La partie course d'orientation de l'événement répond à la réglementation de la Fédération Française de Course d'Orientation.

Distance : 14 km – 400 m D+ environ. **Autorisé aux mineurs.**

Tarif unique : 20 € pour l'équipe (duo, trio ou quatuor). Somme reversée intégralement à l'association des Volcaniques d'Auvergne aidant les femmes atteintes du cancer du sein.

Nombre de participants : 200 maximum

LIEU

L'organisation (accueil, départs, arrivées, podium, village animations) se situe sur le site de la source Volvic (à proximité de l'Espace d'Information Volvic Origines), Rue des Sources – Le Goulet 63530 Volvic. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible sur place. Des emplacements prévus à cet effet sont disponibles, notamment au niveau du complexe sportif (Gymnase Champleboux) situé avenue de la Liberté, 63530 Volvic, ainsi que sur les autres sites prévus par la municipalité de Volvic (rue du Chancelas, Z.A. de Champloup, parking du centre historique, parking du stade, parking Dojo etc...). L'accès au site d'organisation se fera à pied ou grâce à un service gratuit de navettes.

PRINCIPES

Chaque équipe ou coureur construit son propre itinéraire en respectant le temps imparti et les points que valent chaque balise. (Les points sont attribués en fonction de l'éloignement du point de départ et de la difficulté à les trouver).

Seul changement par rapport à l'an dernier, le choix de commencer par le parcours urbain ou nature.

Trouver un maximum de balises en un minimum de temps ou dans le temps imparti.

Exemple : 2h maximum pour trouver 26 postes et engranger un maximum de points. Si dépassement du temps, pénalités par tranche de minute supplémentaire. 5 points en moins par minute.

La distance topo (distance à vol d'oiseau de poste en poste) : 10 km

Distance réelle : Estimation à 14 km pour une personne qui ferait le parcours complet en validant les 16 postes du parcours nature et les 10 postes du parcours urbain.

Dénivelé : 400m

INSCRIPTIONS

L'inscription à la course d'orientation de l'événement se fait uniquement par internet, via le site officiel de l'événement www.volvic-vvx.com ou sur www.sportips.fr **dans la limite des places disponibles** ; grâce à un mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Un adulte responsable, lui-même inscrit sur la course d'orientation, devra accompagner en permanence les enfants mineurs pour leur inscription sur le lieu du retrait des dossards.

La date limite d'inscription en ligne pour la course d'orientation est fixée **au 14 mai 2026**. Une confirmation d'inscription est envoyée par mail dès validation de l'inscription.

Les points indispensables à savoir selon nous :

- Date limite d'inscription : **10/05/2026**
- Licence FFCO ou Acceptation des 10 règles d'or et renseignement du questionnaire de santé fédéral.
- Déroulement de l'épreuve :

13 H 30 : Rassemblement des équipes au chalet CO présent en amont de la ligne de départ VVX

13 H 45 : Briefing sur l'épreuve

14 H 00 : Pré-Départ vers le Départ officiel. (suivre en groupe les VTT)

14 H 10 : Start au boîtier départ qui déclenche le chrono.

- **CO Score** : 26 postes à trouver
- **Temps de course** : 2h maximum
- **Points** : 550 points au total
- **Pénalités** : 5 points par minutes supplémentaires
- **Classement** : établi sur les points et le temps

SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Système de contrôle SPORT IDENT Puces électroniques sur la mains des concurrents et validations sur les différents boitiers posés en forêt ou dans la ville de Volvic (explication avant départ du système de validation des boitiers en forêt).

Chaque équipe masculine - féminine ou mixte décident de son parcours pour valider un maximum de balises dans le temps imparti de 2h.

Seul impératif : choisir par quelle parcours et quelle balise commencer.

PARCOURS

Choix entre un parcours urbain ou nature.

Chaque équipe disposera d'une seule puce et de deux cartes du parcours.

La zone du chalet est identifiée comme la zone de pré-départ avec accompagnement des équipes vers le départ réel pour le choix du parcours.

L'arrivée se fait bien au chalet ou les participants devront valider le « boitier arrivée » pour arrêter le chrono.

Mise en place de plusieurs boitiers sur la zone d'arrivée pour une validation plus rapide.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION

La course d'orientation des Volcaniques d'Auvergne est ouverte à toute personne licenciée ou non. Pour valider son inscription, chaque coureur doit remplir et fournir un formulaire d'inscription sur : <https://sportips.fr/inscription/VVX26> ainsi que le **certificat d'acceptation du présent règlement** avec la mention "lu et approuvé » manuscrit, daté et signé.

Chaque concurrent devra **obligatoirement déposer** sur ce module d'inscription **Sportips** :

- pour les **licenciés FFCO** titulaires , la copie de leur licence **compétition ou découverte** compétition précisant leur numéro de licence de l'année en cours, • pour tous les autres concurrents : il est demandé une attestation indiquant qu'elles ont pris connaissance du [questionnaire de santé fédéral](#) et des [10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport](#)

SÉCURITÉ ET CONSIGNES A RESPECTER :

Tous les participants doivent impérativement respecter les horaires prévus pour le départ de la course d'orientation, à savoir 14h00 sous peine de trouver le parcours débalisé.

Tous les participants coureurs, randonneurs, participants de la course d'orientation dans le cadre de la VVX sont tenus de respecter scrupuleusement le code de la route lors des passages sur des portions de routes. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes, notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée par des médecins et une association de secouristes. Un randonneur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problème sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses, randonnées, course d'orientation même au dernier moment.

Les participants s'engagent à rester sur les parcours balisés, à respecter les espaces naturels traversés et les propriétés privées ouvertes dans le cadre de la manifestation. De la même manière, les participants sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter dans la nature d'emballages, de bouteilles plastiques, etc.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés qui ne sont accessibles que le jour de la course d'orientation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur le net ou ailleurs est à proscrire.

Afin de protéger au mieux la santé des participants de la course d'orientation, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19 si des préconisations en ce sens s'imposent au moment des épreuves. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document en cas de nécessité.

Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire de la course d'orientation, dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel.

Si un certificat médical n'est pas obligatoire pour participer à la course d'orientation de l'événement, l'organisation rappelle que la course d'orientation constitue un effort conséquent et important. Il est donc vivement conseillé aux personnes présentant des pathologies cardiaques ou respiratoires de consulter un médecin avant de participer à l'événement.

Tous les participants devront être munis d'un matériel adapté à la pratique de la course d'orientation. Il est donc fortement conseillé de se munir de matériel de protection contre les éléments naturels (soleil, pluie, froid...).

Les participants mineurs doivent obligatoirement être encadrés d'un parent ou d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Vous pouvez souscrire une garantie d'assurance annulation au moment de l'inscription en ligne uniquement sur le module.

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement si souscription d'une assurance annulation et sur demande, reçue avant **le 12 mai 2026 minuit**.

En absence de souscription d'une assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

ANNULATION DE LA RANDONNÉE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, décision de l'autorité administrative ou judiciaire, décision de l'autorité administrative ou judiciaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la course d'orientation. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante).

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs, randonneurs, participants de la course d'orientation de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs, randonneurs et participants de course d'orientation de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement VVX renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'une des courses, randonnées ou course d'orientation de l'évènement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.